PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT 2019

GUIDE DE PRÉPARATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les *Prix d'excellence en enseignement de la Faculté de l'aménagement* visent à reconnaître la contribution des professeurs, des enseignants et des auxiliaires à la qualité de la formation au premier cycle ou aux cycles supérieurs. Ils sont accordés à des membres du personnel enseignant et à des étudiants qui se distinguent par leur engagement et l'excellence de leur contribution dans les programmes d'études de la Faculté de l'aménagement. <u>Trois prix sont remis annuellement : un premier s'adresse aux professeurs (tous rangs confondus), un second aux chargés de cours et chargés de formation pratique et un troisième aux étudiants qui agissent comme auxiliaires dans les différentes tâches de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage.</u>

L'excellence peut s'exprimer dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : la prestation de l'enseignement, le soutien à la réussite étudiante, l'innovation pédagogique, l'encadrement aux études supérieures, la contribution au développement des programmes, l'internationalisation de la formation, l'enseignement en partenariat avec les milieux de pratique, l'accompagnement des étudiants dans les apprentissages théoriques et pratiques, etc. L'ordre dans lequel ces domaines sont présentés ne définit aucunement leur importance relative. Les candidats peuvent s'inspirer (ou non) des descriptions suivantes pour mettre en valeur la qualité de leur contribution.

Prestation de l'enseignement et soutien aux étudiants

Activités de formation en cours, en séminaire ou en atelier, encadrement et soutien des étudiants en classe et à l'extérieur, participation à des programmes de soutien à la réussite, etc.

Innovation pédagogique

Production de formules et/ou d'outils pédagogiques innovants, développement d'une formule en ligne ou hybride, interdisciplinarité, etc. Le travail en équipe avec d'autres professeurs ou des chargés de cours ainsi que la collaboration avec le personnel responsable de la formation pratique seront considérés comme des atouts dans la mesure où la contribution du candidat peut être identifiée.

Encadrement aux études supérieures (pour les professeurs seulement)

Réussite des étudiants encadrés aux cycles supérieurs, obtention de bourses et de prix par ses étudiants, encouragement des étudiants à la publication et aux communications scientifiques, participation à des jurys, etc.

Contribution au développement des programmes

Participation à l'élaboration ou à la réforme de programme, participation active à des comités pédagogiques facultaires ou institutionnels, production de matériels utilisés par d'autres professeurs ou chargés de cours, etc.

Internationalisation de la formation

Cours et ateliers hors les murs, leadership dans l'établissement ou l'amélioration de programmes d'échange, contribution à la réalisation de voyages d'études, etc.

Enseignement en partenariat avec les milieux de pratique

Mise en place d'ententes de collaboration avec des partenaires de milieux de pratique pour la réalisation de stages, ateliers, cours, co-encadrement, soutien à l'employabilité des étudiants, etc.

Accompagnement des étudiants dans leur apprentissage (pour les étudiants seulement)

Qualité exceptionnelle du soutien offert aux étudiants dans les cours, séminaires ou ateliers, etc.

Appui aux enseignants dans leur projet pédagogique (pour les étudiants seulement)

Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'enseignant.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être professeur, enseignant ou étudiant de la Faculté de l'aménagement.
- Ne jamais avoir reçu le Prix d'excellence en enseignement de l'Université.

N. B. Un professeur ayant reçu le Prix d'excellence en enseignement de la Faculté peut toutefois poser sa candidature pour le Prix d'excellence en enseignement de l'Université.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE ET ÉVALUATION

- Les personnes qui proposent un candidat (professeurs, chargés de cours, chargés de formation pratique, représentants d'une association étudiante) fournissent son nom en remplissant le formulaire disponible en annexe et en le retournant au bureau du doyen à l'attention de Mme Guylaine Delaunais (guylaine.delaunais@umontreal.ca);
- Le bureau du doyen s'informe, auprès des candidats proposés, de leur intérêt à soumettre un dossier de candidature ;
- Les dossiers doivent porter sur des contributions récentes et regrouper des pièces qui présentent des réalisations des trois dernières années ;
- Les dossiers complets sont transmis, par les candidats, à Mme Delaunais ;
- L'évaluation des dossiers est réalisée par le Comité de coordination des études (CCE) de la Faculté de l'aménagement. Ce dernier pourra s'adjoindre d'un professeur émérite ou honoraire de la Faculté de l'aménagement ou d'un professeur externe ;
- Le CCE soumet le dossier et le nom du candidat retenu pour chacune des trois catégories au Conseil de Faculté pour approbation ;
- Les prix sont remis lors de la collation des grades de la Faculté de l'aménagement.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1) Une lettre de présentation de trois pages dans laquelle le candidat fait valoir l'excellence de son dossier :
 - a) Le contexte de la contribution ;
 - b) La nature de la contribution et son caractère exceptionnel;
 - c) Les retombées concrètes de la contribution pour l'excellence de l'enseignement à la Faculté de l'aménagement.
- 2) Pièces pertinentes au dossier (syllabus, plan d'activité, contenus médias, évaluation de l'enseignement, liste des étudiants encadrés, etc.) en fonction des éléments mis de l'avant dans la lettre de présentation.
- 3) Deux lettres d'appui par des pairs, directeurs d'unité, étudiants, partenaires, etc.

CALENDRIER 2019

8 février	Clôture de l'appel de proposition de candidatures
12 avril	Remise des dossiers complets par les candidats
3 Mai	Évaluation des dossiers
13 Juin	Adoption des recommandations par le Conseil de faculté
23 Août	Remise des prix lors de la collation des grades

PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT Prix 2019

Proposition de candidature Identification de la personne qui propose : Nom Prénom Fonction (Professeur, Chargé de cours, chargé de formation pratique ou représentant d'une association étudiante) Département Adresse courriel Identification du candidat proposé : Nom Prénom Fonction (Professeur, Chargé de cours, chargé de formation pratique ou étudiant) Département Adresse courriel Programme d'études Sigle (cours, atelier, séminaire, etc.) Décrivez brièvement les raisons qui justifient la soumission de cette candidature :

Envoyez cette proposition de candidature, par courriel, à Mme Guylaine Delaunais (guylaine.delaunais@umontreal.ca)

Date limite : le 8 février 2019